

COMPTE RENDU

CREATION DE L'AMAP DU CŒUR JOYEUX A QUESNOY-SUR-DEULE

REUNION DU 22 OCTOBRE 2012

Etaient présents :

- Christine & Bruno ROCHE, maraîchers
- Isabelle CIUCH
- Joëlle DEWULF
- Marie-Christine DHALLUIN
- Odile DUFOUR
- Corinne FOUACHO & Laurent FOURNIER
- Frédéric GUYOT
- Stéphanie HERON & Julien DHELLEMMES
- Marc-Olivier HUYGHE
- Hélène MAHIEUS
- Marielle PEUGNET
- Christine & Emmanuel POZLEWICZ
- Annick ZOETE

La réunion a débuté à 20h et s'est terminée à 22h30.

1/ ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION

Les projets de création d'AMAP peuvent bénéficier de l'accompagnement du réseau régional des AMAP du Nord-Pas-de-Calais ainsi que l'accompagnement d'un binôme regroupant un amapien et le producteur de son AMAP (principe de l'essaimage). Lors de la précédente réunion, Lucie ROUZE (maraîchère à Wambrechies) et Olivier MARICHEZ (amapien) nous avaient exposé leur expérience dans l'AMAP *La Fée des champs* (<http://amap-lafeedeschamps.org>). Ils pourront nous accompagner tout au long du projet de création et nous pouvons les solliciter, en fonction de leur disponibilité, lors de prochaines réunions pour bénéficier de leurs conseils.

2/ ARTICLES DE PRESSE SUR LA CREATION DE L'AMAP

Christine (et non Christiane comme notée dans l'article) et Bruno ROCHE ont été interviewés par un journaliste de la *Voix du Nord* qui a écrit un bel article paru la semaine dernière sur la création de l'AMAP de Quesnoy-sur-Deûle (voir pièce-jointe).

Christine POZLEWICZ également rédigé un article présentant le projet qui a été publié dans *Le Quesnoisien* (n° 144, novembre 2012, p.16) et diffusé une annonce sur le site *Le Bon Coin*.

3/ COMMUNICATION ET CONSTITUTION DU GROUPE DE CONSOMM'ACTEURS

- La première réunion du 18 septembre 2012 présentant le concept d'AMAP avait attiré 27 personnes.
- Suite à la deuxième réunion du 22 octobre portant sur la création d'une l'AMAP, 12 familles avaient manifesté leur souhait de participer à la création de l'AMAP.
- Le bouche-à-oreille, les articles de presse ainsi que l'annonce sur le site *Le Bon Coin* ont permis de faire connaître le projet. Des personnes intéressées ont pris contact avec Bruno et cinq nouvelles « familles » ont pu être présentes ce soir pour participer à la réunion.
- A ce jour, 35 familles (dont les 12 précédemment citées) souhaitent être informé(e)s des avancées du projet ou se sont d'ores et déjà engagées à adhérer à l'AMAP lors de sa création.

Bruno est prêt à débiter son activité en assurant jusqu'à 35 ou 40 paniers (selon la taille des paniers) distribués chaque semaine. Les inscriptions restent donc ouvertes et il est important de continuer à communiquer sur le projet.

Christine POZLEWICZ propose de réaliser une plaquette (format A5) et une affiche (format A4) qu'elle diffusera par mail à l'ensemble des futurs-amapiens (possibilité d'affichage à la médiathèque, à la mairie, dans les commerces...).

4/ PRESENTATION DE L'ADRESSE MAIL DE L'AMAP

Frédéric GUYOT a créé une adresse mail au nom de l'AMAP (amap.du.coeur.joyeux@gmail.com). Il gère actuellement cette adresse et se charge de mettre à jour les contacts de la liste de diffusion. Les comptes-rendus de réunions et autres informations seront diffusés à partir de cette adresse pour une meilleure visibilité.

C'est également cette adresse qui sera indiquée sur les documents de communication.

5/ PRESENTATION DES OBJECTIFS DU PRODUCTEUR

Bruno souligne sa volonté de mettre la priorité sur l'AMAP. Il fait donc le choix de ne pas maintenir la formule actuelle de « vente directe » dès lors que la distribution des paniers de l'AMAP débutera (mai-juin 2013).

Il estime raisonnable pour sa part de partir sur une recette hebdomadaire de 400€, soit :

- 47 distributions par an (soit 5 semaines où la distribution de paniers ne sera pas assurée)
 - 35 à 40 paniers distribués chaque semaine (30 petits et 5 grands par exemple)
 - Tarifs : 11€ le petit panier (environ 2 personnes) et 16€ le grand panier (environ 4 personnes)
- NB : la quantité des légumes livrés dans un grand panier ne correspond pas au double des quantités d'un petit panier. De même, le prix des paniers est lissé sur l'année mais la quantité de légumes pourra varier d'une semaine à l'autre.*

Frédéric rappelle l'importance de la question des revenus de l'agriculteur : le maintien d'une agriculture de proximité passe par la garantie d'un revenu décent de l'agriculteur.

Le contenu du panier, la définition d'un prix équitable et les modalités de distribution seront définis ultérieurement lors de l'élaboration du partenariat entre producteur et consomm'acteurs. La programmation des produits à fournir aux consommateurs devra être définie avant la livraison du premier panier de la saison 2013/2014 (mai-juin 2013).

Bruno commandera les plants et semis le 15 janvier 2013. Il travaille avec un producteur de plants bio de Comines.

Certains amapiens seraient intéressés par de la viande ou des fruits. Bruno rappelle qu'il ne produira que des légumes, des fruits rouges et des œufs.

Il pourra cependant être envisagé dans un second temps de mettre en place un partenariat entre les amapiens et d'autres producteurs de viande ou de fruits.

6/ PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Il est intéressant pour Bruno d'avoir, à titre indicatif, des renseignements sur la consommation habituelle des membres de l'AMAP et sur leurs souhaits concernant le choix des légumes. De plus, il lui est indispensable de connaître le nombre de personnes qui s'engagent ainsi que la taille des paniers choisie afin d'établir la programmation des produits à fournir sur l'année et de passer la commande de plants. Hélène MAHIEUS et Frédéric GUYOT ont à cette fin élaboré un questionnaire en ligne qui sera diffusé par mail et accessible à l'adresse suivante : <https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dHo2cnhiQm8wSGUyWTdhX0xReUNaZkE6MQ#gid=0>

7/ PARCOURS DU GUIDE DE CREATION D'AMAP

■ Validation des actions déjà réalisées :

- Etape 1 : Constituer un groupe de consomm'acteurs
- Etape 2 : Organiser une réunion d'information des consommateurs avec l'aide du réseau régional
- Etape 3 : Trouver et choisir un producteur

■ Points restant à traiter :

- Etape 4 : Mettre en place un comité d'animation

Constitution d'un comité et attribution des différentes responsabilités.

- Etape 5 : Assister à la distribution d'une AMAP voisine

Olivier MARICHEZ a invité les personnes intéressées à participer à une distribution de *l'AMAP la Fée des Champs*. Les distributions se déroulent à la maison de quartier Vauban-Esquermes tous les mercredis de 18h à 20h.

- Etape 6 : Construire le partenariat entre producteur et consomm'acteurs :

- 1/ Se mettre d'accord sur le contenu du panier
- 2/ Définir un prix équitable
- 3/ Définir les modalités de paiement de l'agriculteur
- 4/ Définir les modalités de distribution
- 5/ Définir les modalités de communication interne

- Etape 7 : S'engager réciproquement entre producteurs et amapiens

- 1/ Etablir un contrat entre le producteur et les amapiens
- 2/ Etablir un contrat d'objectifs avec les amapiens
- 3/ S'engager concrètement dans une relation contractuelle

- Etape 8 : Préparer la session qui démarre.

Etablir un calendrier de production...

- Etape 9 : Choix du statut de l'AMAP :

La création d'une association de loi 1901 n'a pas été retenue pour le moment. Les avantages d'un tel statut (accès à des services municipaux –affichage, mise à disposition d'une salle, aides diverses- ; l'ouverture d'un compte bancaire ou la contraction d'une assurance) n'étant pas pour le moment reconnus comme nécessaires.

CHOIX DU NOM DE L'AMAP

Le nom de l'AMAP a été choisi par l'ensemble des personnes présentes :

« l'AMAP du Cœur Joyeux ».

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion est prévue le jeudi 13 décembre à 19h45 à la ferme du Cœur Joyeux.

Bruno se charge de contacter Olivier MARICHEZ et Lucie ROUZE pour leur demander de nous accompagner lors de cette prochaine réunion.

A l'ordre du jour :

- présentation des résultats du questionnaire
- validation de la liste des personnes s'engageant à adhérer à l'AMAP
- mise en place du comité d'animation
- planification des différents points restant à traiter (étape 4,5,6,7 et 8).